



MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYRILLE-DE-LESSARD
M.R.C. DE L'ISLET
Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINT-CYRILLE-DE-LESSARD

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU
CONSEIL MUNICIPAL

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, François Labonté, directeur-général et greffier-trésorier de la susdite municipalité,

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard a adopté, lors de sa séance tenue le 6 novembre 2023, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2024.

QUE les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

DATES	HEURE	DATES	HEURE
Mardi 9 janvier	20 : 00	Mardi 2 juillet	20 : 00
Mardi 6 février	20 : 00	Mardi 6 août	20 : 00
Mardi 5 mars	20 : 00	Mardi 3 septembre	20 : 00
Mardi 2 avril	20 : 00	Mardi 8 octobre	20 : 00
Mardi 7 mai	20 : 00	Mardi 5 novembre	20 : 00
Mardi 4 juin	20 : 00	Mardi 3 décembre	20 : 00

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

Donné à Saint-Cyrille-de-Lessard, ce 21 novembre 2023

Signé : François Labonté
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Kathy Lévesque, certifie que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir : Édifice municipal, Bureau de poste.

En foi de quoi, je donne ce certificat
Ce 21^{ième} jour de novembre 2023


Kathy Lévesque